

PRIhME – Assemblée des parties prenantes du projet « Relations de pouvoir dans l'enseignement musical supérieur »

PRIhME est la première initiative d'étude des inégalités dans les relations de pouvoir au sein de l'enseignement musical supérieur (EMS) et de leur effet nocif sur notre culture, nos lieux d'étude et de travail. Dans le contexte musical, les relations de pouvoir sont nuancées et complexes car elles ont une pertinence pédagogique et peuvent affecter la santé [mentale] au cours des études mais aussi dans le milieu professionnel.

Pour des établissements forts et des communautés d'apprentissage saines, il nous semble essentiel d'étudier la problématique du pouvoir et de développer une compréhension commune des normes et traditions dans lesquelles nous travaillons.

L'objectif de l'AEC et de ses partenaires était – et est toujours – de développer un secteur sain et sûr dans lequel former et éduquer des artistes interprètes créatifs et socialement engagés, par le biais de recommandations politiques et stratégiques.

PRIhME a donc ciblé quatre thématiques lors des quatre assemblées des parties prenantes du projet :

- Comprendre les relations de pouvoir dans le secteur de l'enseignement musical supérieur
- Orientation sexuelle et genre
- Contexte socio-économique & handicap
- Exigence artistique

Les 50 membres des assemblées des parties prenantes de PRIhME, composées d'étudiants, de professeurs et de personnels administratifs de 9 établissements européens, se sont réunis régulièrement pour étudier ces quatre thématiques. Une attention spéciale a été portée à leur répartition géographique, leurs contextes sociaux et culturels, l'expertise en inclusion sociale et l'engagement civique. Ces assemblées s'inspirent du modèle de l'assemblée citoyenne et de la démocratie délibérative, dans laquelle un échantillon de population, certes petit mais représentatif, diversifié et concerné par une thématique, présente des recommandations inclusives et des conclusions pour un plus grand groupe, dans un cadre mixte et égalitaire.

Mission (Question principale)

Améliorer l'environnement des établissements d'EMS en suggérant des façons de traiter les relations de pouvoir au sein de nos établissements : quelles sont les normes réalistes pour parvenir à un environnement plus sûr et plus solidaire dans l'enseignement musical supérieur?

Recommandations

L'Assemblée des parties prenantes du projet PRIhME soumet les résolutions et recommandations ci-dessous à l'assemblée générale de l'AEC. Ces résolutions et recommandations ont été formulées en réponse à la mission (question principale).

En qualité de parties prenantes de l'Assemblée PRIhME,

- Nous pensons que traiter les relations de pouvoir peut renforcer les établissements d'enseignement musical supérieur, en favorisant une transparence des relations personnelles et professionnelles dans le secteur musical. Chacun peut alors utiliser son pouvoir pour responsabiliser (*empower*) les autres, ouvrant ainsi la voie à des communautés pédagogiques plus sûres et solidaires.
- Nous pensons qu'il est nécessaire de développer un langage et des outils pertinents pour traiter les relations de pouvoir de manière claire et efficace. Il faut pour cela un vocabulaire et une compréhension des concepts fondamentaux afin que tous les acteurs puissent reconnaître les réalités des relations de pouvoir au sein de l'établissement. Ateliers, dialogue et partage des connaissances facilitent la prise de conscience de ces relations et tous les étudiants, enseignants, personnels et encadrement supérieur doivent être impliqués pour s'assurer de leur compréhension et de leur soutien.
- Nous observons souvent, dans le cadre de cette étude, une inadéquation des processus et espaces existants, et nous pensons qu'ils peuvent être améliorés. Selon le contexte, ils pourraient être plus explicites, offrir une meilleure prise en charge des personnes en position de moindre pouvoir, mieux cibler la communication aux étudiants et au personnel, ou assurer un

meilleur suivi lorsqu'un processus est engagé (par exemple : suite à une plainte), garantissant ainsi une efficacité et une résonance accrues.

Résolution sur les relations de pouvoir dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 1)

L'Assemblée des parties prenantes du projet PRIhME s'est réunie les 10 et 11 septembre 2021 pour un premier examen des relations de pouvoir au sein de l'enseignement musical supérieur. Nous souhaitons à présent partager nos conclusions et recommandations avec le secteur au sens large. Nous, les participants, avons pris note des informations éclairées présentées, comparé nos expériences personnelles et institutionnelles, et centré nos travaux sur la compréhension du pouvoir, l'incidence du pouvoir et l'*empowerment* (autonomisation et 'pouvoir d'agir') dans l'enseignement musical supérieur.

En conséquence,

1. Nous recommandons vivement aux établissements d'EMS de créer des réseaux de soins pour fournir aux étudiants, enseignants et personnels un soutien à leur bien-être physique et mental.
2. Nous pressons instamment les établissements de chercher à promouvoir le dialogue en créant des espaces sûrs où toutes les questions relatives aux relations de pouvoir peuvent être débattues ouvertement, sans crainte ni préjugé.
3. Nous proposons la création d'un glossaire en lien avec les relations de pouvoir et l'*empowerment*, ainsi que des sessions annuelles (format atelier) pour traiter cette question.
4. Nous pressons les établissements d'engager plus de débats sur le sujet des relations de pouvoir, par exemple en développant des modules de formation spécifiques.
5. Nous pressons les établissements de donner le pouvoir d'agir aux étudiants, enseignants et personnels administratifs en instaurant des ateliers et une formation obligatoires pour comprendre et reconnaître les aspects positifs et négatifs des relations de pouvoir.

Résolution sur l'orientation sexuelle et le genre dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 2)

L'Assemblée des parties prenantes du projet PRIhME s'est réunie les 22 et 23 février 2022 pour débattre sur le genre et l'orientation sexuelle au sein de l'enseignement musical supérieur. Nous souhaitons à présent partager nos conclusions et recommandations avec le secteur au sens large. Nous, les participants, avons pris note des informations éclairées présentées, comparé nos expériences personnelles et institutionnelles, et centré nos travaux sur la compréhension des questions de genre et d'orientation sexuelle, et l'incidence du genre et de l'orientation sexuelle sur les relations de pouvoir dans l'EMS.

En conséquence,

1. Parité : nous pressons les établissements d'EMS de s'efforcer d'assurer l'équilibre entre les sexes dans le recrutement de tous les enseignants, personnels et étudiants.
2. Sensibilisation et formation : nous demandons aux établissements d'EMS de mieux sensibiliser aux problèmes de discrimination de genre et sexiste, par le biais d'ateliers et de formations obligatoires et continus à destination des étudiants, des enseignants et des personnels. Ces activités doivent comprendre un langage et des comportements non sexistes, une information sur les politiques institutionnelles et les systèmes de soutien face à la discrimination ou au harcèlement, et des conseils aux enseignants.
3. Communauté d'enseignement et d'apprentissage sûre, espaces sécurisés : nous demandons aux établissements d'EMS de créer des communautés d'enseignement et d'apprentissage sûres, inclusives et équitables en développant des outils appropriés, y compris des politiques claires et régulièrement mises à jour concernant l'orientation sexuelle, le harcèlement ou la discrimination. Nous recommandons en outre la création d'espaces intérieurs et extérieurs sûrs dans lesquels étudiants, enseignants et personnels peuvent se confier à des experts de confiance.
4. Stratégies : nous recommandons aux établissements d'EMS d'élaborer un ensemble de politiques et de procédures relatives à la discrimination sexospécifique sous toutes ses formes. Étudiants, personnels et enseignants doivent être sensibilisés à leurs droits et leurs responsabilités à cet égard, ainsi qu'aux procédures de dépôt de plainte pour discrimination sexospécifique ou harcèlement, de quelque type que ce soit.
5. Communication : nous demandons aux établissements d'EMS une visibilité accrue de l'information et des systèmes institutionnels de soutien en ce qui concerne le genre et l'orientation sexuelle, la discrimination ou le harcèlement. Ceci peut se faire de manière

numérique et par le biais d'affiches, de *buzzwords*, de photos des personnels de soutien concernés, et les coordonnées des personnes susceptibles de fournir une aide.

Résolution sur le contexte socio-économique et le handicap dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 3)

L'Assemblée des parties prenantes du projet PRIHME s'est réunie les 28 et 29 juin 2022 pour débattre sur le contexte socio-économique et le handicap au sein de l'EMS.

Nous souhaitons à présent partager nos conclusions et recommandations avec le secteur au sens large. Nous, les participants, avons pris note des informations éclairées présentées, comparé nos expériences personnelles et institutionnelles, et centré nos travaux sur la compréhension de la diversité, des différences, du contexte socio-économique et du handicap, et de l'incidence sur l'exclusion et l'inclusion dans l'EMS.

En conséquence,

1. Nous recommandons le développement de lieux sûrs dans les établissements d'EMS, permettant aux étudiants handicapés de parler ouvertement avec les enseignants et le personnel. Nous recommandons donc des programmes de formation obligatoire pour les enseignants, les étudiants et le personnel pour venir en aide aux étudiants handicapés.
2. Nous recommandons aux établissements d'EMS d'employer ou de consulter un agent formé aux questions de handicap et de diversité.
3. Nous demandons aux établissements d'EMS de développer des formes durables de soutien financier pour les étudiants dans le besoin (par ex. étudiants ayant des problèmes financiers, physiques ou de santé mentale, des handicaps etc.). Formes possibles de soutien : emploi à temps plein ou partiel, logement, instruments et local de répétition, soutien en nature ou financier, partenariats avec des entreprises/sociétés, etc.
4. Nous recommandons de recevoir le personnel et les étudiants - futurs et actuels – handicapés ou ayant des problèmes de santé physique ou mentale, avec un soutien individualisé, ainsi qu'un développement et une formation professionnels continus avec un budget annuel dédié.

La recommandation suivante n'étant soutenue que par une importante minorité, est incluse en qualité de rapport minoritaire :

5. Nous recommandons aux établissements privés d'EMS de fournir aux étudiants en difficulté financière avérée des réductions [*de frais d'écolage*] s'ils doivent se réinscrire à un module en cas d'échec aux examens de fin d'étude, afin d'éviter les décrochages. (20% pour, 80% contre)

Résolution sur l'exigence artistique (Assemblée 4)

L'Assemblée des parties prenantes du projet PRIHME s'est réunie les 14 et 15 février 2023 pour débattre sur l'exigence artistique au sein de l'EMS. Nous souhaitons à présent partager nos conclusions et recommandations avec le secteur au sens large. Nous, les participants, avons pris note des informations éclairées présentées, comparé nos expériences personnelles et institutionnelles, et centré nos travaux sur la compréhension de l'exigence artistique, l'excellence artistique et son incidence au sein de l'EMS, en particulièrement dans les situations d'évaluation.

En conséquence,

1. Nous recommandons aux établissements d'instaurer et d'appliquer un système clair de critères d'évaluation, qui sera mis à disposition des étudiants, enseignants et examinateurs.
2. Nous recommandons à chaque établissement d'adopter une approche méthodique de l'évaluation, avec des retours documentés en mode *feedback/feed forward*, (commentaires/suggestions) transmis de manière équilibrée et constructive.
3. Nous suggérons de créer, au sein de l'établissement, un forum consacré à l'évaluation sous tous ses aspects. Le travail de ce forum doit être transparent et diffusé dans tout l'établissement.
4. Nous recommandons, le cas échéant, de désigner des examinateurs externes dûment qualifiés avec une expérience avérée de pédagogue et d'interprète.
5. Nous recommandons l'instauration de cours d'interprétation dans tous les établissements pour favoriser les retours (*feedback*) intersectoriels (de la part des enseignants et des étudiants).

Les recommandations suivantes n'étant soutenues que par une importante minorité, sont incluses en qualité de rapport minoritaire :

6. Nous demandons aux établissements d'EMS d'inclure un membre du corps étudiant aux jurys d'examen pour observer et suivre le processus, en particulier lors des examens d'entrée. (Exactement 50% pour, 50% contre)

7. Nous demandons aux établissements d'EMS de permettre aux étudiants de présenter leur programme de fin d'études à un autre professeur que leur professeur attitré, avant le jour de leur récital. (48% pour, 52% contre)